



Règlement du Triathlon Dinard Côte d'Emeraude – Lepape 2021

Mise à jour : 04 janvier 2021

Préambule	2
Article 1. FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON	2
Article 2. Les épreuves	3
Article 3. Retrait des dossards	4
Article 4. Les briefings	4
Article 5. Sécurité des épreuves.....	4
Article 6. Règles spécifiques pour le Swimrun	4
Article 7. Règles spécifiques pour le triathlon.....	6
Article 8. Les temps limites	7
Article 9. Les pénalités	7
Article 10. Les règles spécifiques pour la participation en relais au triathlon	8
Article 11. Les règles spécifiques pour les courses jeunes	8
Article 12. Le chronométrage	8
Article 13. Les classements et remises des prix	8
Article 14. Litige	9

Préambule

La 9^{ème} édition du Triathlon Dinard Côte d'Emeraude – Lepape (ci-après l'**Evénement**) est organisée du **10 au 13 septembre 2021** par la société EX AEQUO COMMUNICATION, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 € inscrite au RCS de Caen sous le numéro 501 038 467, dont le siège social est situé à Verson (14 790), France, 85 rue de l'avenir (ci-après l'**Organisateur**).

Le présent document définit le règlement sportif de l'Evénement (ci-après le **Règlement**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur ou comme son parent ou son tuteur légal (de plus de dix-huit (18) ans) si ce participant, ou consommateur est mineur au regard de la loi française.

Votre inscription à l'Evénement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

Il définit les règles générales et les règles sportives de l'Evénement.

Le Règlement vient compléter les Conditions Générales de Vente de l'Organisateur pour l'Evénement, les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *njuko* (ci-après **njuko**), accessibles à l'adresse <https://www.njuko.net/cgu/1>.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *njuko* et le présent Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes de ce dernier.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le Règlement à tout moment ; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evénement <https://triathlondinard.com/>. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée sur *njuko*.

En cas de modifications, il sera appliqué, à chaque demande d'inscription, les conditions générales de vente en vigueur au jour de la demande d'inscription.

Article 1. FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON

Le Triathlon Dinard Côte d'Emeraude – Lepape est soumis au règlement de la Fédération Française de Triathlon (consultable sur <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>). Chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement. Toute inscription à la compétition implique le respect du présent règlement.

Article 2. Les épreuves

Le Triathlon Dinard Côte d'Emeraude – Lepape comporte deux épreuves Triathlon, trois épreuves Swimrun et une épreuve enfant :

TRIATHLONS	Label FFTRI	DATE
Longue Distance	L	Samedi 11 septembre à 13h00
Distance Olympique – Aésio	M	Dimanche 12 septembre à 09h00

SWIMRUNS	Label FFTRI	DATE
Swimrun Long – Super U	L	Dimanche 12 septembre à 13h00
Swimrun Medium	M	Dimanche 12 septembre à 13h00
Swimrun Court	S	Dimanche 12 septembre à 13h00

JEUNES	Label FFTRI	DATE
Courses Jeunes Mc Donald's		Samedi 11 septembre à 16h00

Les distances des épreuves sont :

TRIATHLONS	NATATION	CYCLISME	COURSE à PIED
Longue Distance	1.9 km	90 km	21 km
Distance Olympique – Aésio	1.5 km	40 km	10 km

SWIMRUNS	NATATION	COURSE à PIED
Swimrun Long	5.5 km	19.5 km
Swimrun Medium	3 km	12 km
Swimrun Court	1.8 km	7 km

Les catégories d'âge par épreuve sont :

TRIATHLONS :

Catégories	Années				Longue Distance	Distance Olympique	Courses Jeunes
Mini-poussin	2015	6	2014	7			
Poussin	2013	8	2012	9			
Pupille	2011	10	2010	11			
Benjamin	2009	12	2008	13			12 ans
Minime	2007	14	2006	15			
Cadet	2005	16	2004	17		Relayeurs	
Junior	2003	18	2002	19	Relayeurs		
Sénior	2001	20	1982	39			
Master	1981	40	1922	99			

SWIMRUNS :

Catégories	Années				Swimrun Long	Swimrun Court	Swinrun Sprint	Courses Jeunes
Mini-poussin	2015	6	2014	7				
Poussin	2013	8	2012	9				
Pupille	2011	10	2010	11				
Benjamin	2009	12	2008	13				12 ans
Minime	2007	14	2006	15				
Cadet	2005	16	2004	17				
Junior	2003	18	2002	19				
Sénior	2001	20	1982	39				
Master	1981	40	1922	99				

Article 3. Retrait des dossards

Concernant les épreuves adultes, lors du retrait des dossards, l'organisation fournira à chaque participant :

- un bracelet d'identification avec le numéro de dossard
- 1 puce
- 1 bonnet de bain

Pour le Triathlon :

- 1 planche de stickers pour l'identification des triathlètes et de leurs matériels
- 2 dossards (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie) pour la course à pied et le cyclisme

Pour le Swimrun :

- 1 chasuble avec le numéro de dossard – il sera prêté par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course en bon état (non coupée, non détériorée ...). Il sera réclamé 20 euros par chasuble non rendue, perdue ou détériorée.
- 1 sticker consigne

Pour les courses jeunes :

- 1 dossard autocollant ainsi qu'un T-shirt (à porter lors de l'épreuve)

Le reste de l'équipement est à la charge du participant.

Article 4. Les briefings

Un briefing par épreuve (hors épreuves jeunes) sera organisé par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents. Ces briefings seront également publiés sur le site web de l'événement avant la compétition.

Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings lors de leurs venues sur le Triathlon Dinard Côte d'Emeraude – Lepape et, à défaut, de lire attentivement les documents mis à leurs dispositions.

Article 5. Sécurité des épreuves

Tout triathlète détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des triathlètes, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Article 6. Règles spécifiques pour le Swimrun

Matériel

Le matériel autorisé est :

- plaquettes de main
- flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull boy)
- lunettes de natation
- chaussures de sport
- liaison entre athlètes d'un même binôme

Tout autre matériel est interdit.

Attention : la longe est interdite uniquement lors du 1^{er} tronçon de course à pied.

Toutes autres aides à la flottaison sont interdites (tuba, palmes, etc.).

Les chasubles « dossard » doivent être portées de façon adéquate et permanente. Il est interdit de les couper, de les détériorer sous peine de disqualification.

Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire.

Le port de la combinaison (néoprène) est obligatoire (combinaison shorty et combinaison sans manches sont autorisées, top néoprène uniquement est toléré, lycra et trifonctions sont insuffisants).

Un sifflet par participant est obligatoire.

Compétition

Le parcours de la course est balisé en mer et sur terre et il est obligatoire de le suivre. Les athlètes qui s'écarteraient du parcours seront disqualifiés.

Différents points de contrôle sont prévus. Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés.

Les sentiers, les trottoirs et les plages que les athlètes empruntent sont ouverts au public et donc à partager. Nous demandons aux athlètes de faire preuve de respect et de sympathie.

Le binôme doit courir ensemble (pas plus de 50m d'écart en course à pied, pas plus de 10m d'écart en natation).

Un athlète est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un athlète en difficulté aux organisateurs même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.

Un binôme qui abandonne doit le signaler à l'organisation. Si un seul des membres du binôme abandonne, son coéquipier peut terminer l'épreuve. Il sera cependant indiqué comme disqualifié dans le classement général.

Ravitaillements

La composition et l'emplacement précis des ravitaillements sont disponibles sur le site internet de l'organisation accessible via le lien suivant :

<http://www.triathlondinard.com/>

A ces points, des zones de propreté sont prévues pour jeter les déchets. En dehors de ces zones, l'athlète devra conserver ses déchets sous peine de disqualification.

Article 7. Règles spécifiques pour le triathlon

Matériel

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24 °C. Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur, à l'exclusion de tout autre, est obligatoire.

Les aides à la flottaison sont interdites (tuba, palmes, etc.).

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire, attaché par **trois points** minimums, pour le cyclisme et sur le ventre pour la course à pied.

Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de la Fédération Française de Triathlon. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, de bretelles sur les épaules, la tri-fonction ouverte jusqu'au sternum maximum. A 200 mètres de la ligne d'arrivée, la trifonction doit être remontée.

Compétition

NATATION

Les triathlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ. Tout faux départ (avant le signal) entraîne la disqualification immédiate.

CYCLISME

Pour toutes les épreuves, le drafting n'est pas autorisé. En cas de non-respect de cette règle, les participants se verront infliger un carton bleu. De ce fait, la distance minimale entre les vélos est de 10 mètres, se mesurant entre la roue arrière du vélo et la roue avant du vélo qui suit.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non.

COURSE A PIED

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soient une assistance ou un accompagnement par une voiture ou une moto.

Les transitions

Deux transitions s'opèrent sur les épreuves :

- de la natation au cyclisme – Transition n°1
- du cyclisme à la course à pied – Transition n°2

A chaque transition, le triathlète devra se changer à côté de son vélo, où un bac identifié lui permettra de rassembler ses affaires de compétition. Seules les affaires de compétition seront acceptées dans le parc à vélo.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte de vêtements ou équipement du triathlète.

Transition n°1 :

- la combinaison de natation ne devra pas être enlevée avant l'entrée dans le parc à vélo
- le casque avec la jugulaire attachée doit être mis avant de prendre le vélo ;
- le vélo doit être poussé jusqu'à la sortie du parc à vélo (la montée de vélo est matérialisée par une ligne) ;

Transition n°2 :

- la descente du vélo doit se faire à l'entrée du parc à vélo matérialisé par une ligne ;
- le vélo devra être poussé jusqu'à l'emplacement du triathlète.

Le parc à vélo

De manière générale, seuls les triathlètes, l'organisation et les arbitres sont autorisés à entrer et circuler dans l'aire de transition, durant la compétition.

Chaque triathlète se voit une place attribuée correspondant à son numéro de dossard. Aucune affaire ne doit être au sol dans le parc à vélo, mais dans le bac fourni.

Les triathlètes seront identifiés grâce à leurs bracelets d'identification. Celui-ci sera coupé lors de la sortie définitive du parc à vélo après la compétition.

Ravitaillements

La composition et l'emplacement précis des ravitaillements sont disponibles sur le site internet de l'organisation accessible via le lien suivant :

<http://www.triathlondinard.com/>

A ces points, des zones de propreté sont prévues pour jeter les déchets. En dehors de ces zones, l'athlète devra conserver ses déchets sous peine de disqualification.

Article 8. Les temps limites

Les participants disposeront d'un temps maximum pour effectuer chaque épreuve jusqu'à la ligne d'arrivée. Tout participant excédant ce temps maximum sera déclassé.

Ils sont disponibles dans la rubrique FAQ du site internet de l'organisation accessible via le lien suivant :

<http://www.triathlondinard.com/>

Les temps limite ne sont pas prévus pour les épreuves jeunes : l'organisation et le corps arbitral se réserve le droit de disqualifier un enfant si ses temps sont trop importants.

Des temps limites ne sont pas prévus pour les épreuves jeunes : l'organisation et le corps arbitral se réserve le droit de disqualifier un enfant si ses temps sont trop importants.

Article 9. Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :

- Averti : verbalement,

- Sanctionné pour : demande de remise en conformité par carton jaune, pour pénalité par un carton bleu, pour disqualification par un carton rouge.

Un concurrent peut être disqualifié sans avoir été concerné préalablement par les procédures d'avertissement ou de sanction. Seuls les arbitres officiels de la Fédération Française de Triathlon, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures.

Il est du devoir du concurrent de réaliser sa pénalité.

Les décisions des arbitres sont sans appel.

La pénalité devra se faire dans la tente pénalité située 100 mètres avant la ligne d'entrée du parc à vélos.

Article 10. Les règles spécifiques pour la participation en relais au triathlon

L'intégralité de ce règlement s'applique pour la participation en équipe.

Seules les épreuves triathlon « adultes » peuvent accueillir une participation en équipe. Une équipe est constituée de minimum 2 personnes, dont l'un des relayeurs pourra effectuer deux épreuves. Le maximum est de 3 personnes.

Les relayeurs pourront uniquement se passer le témoin (puce de chronométrage) dans le parc à vélo. Aucun changement ne pourra avoir lieu pendant une épreuve.

Les relayeurs devront respecter la zone de passage de la puce située l'aire de transition sous peine de disqualification. Les participants par équipe devront toujours laisser la priorité à un athlète de la course individuelle.

Article 11. Les règles spécifiques pour les courses jeunes

L'Emeraude Xtrem Kids consiste en une course à pied agrémentée d'un enchaînement d'obstacles en tout genre. Les athlètes participent à la course de manière libre et en connaissance des risques. Aussi, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance due à un mauvais état de santé, vol ou perte de matériel.

Le parcours de la course est encadré par des bénévoles. Les parents ne sont pas autorisés « à s'insérer » dans la course sous peine de disqualification du binôme.

Le port du dossard est obligatoire. Le binôme doit courir ensemble.

Un binôme qui abandonne doit le signaler à l'organisation.

Un athlète dont le binôme abandonne doit également abandonner. Il est interdit de continuer sans son binôme.

Il est interdit de recevoir de l'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation Emeraude Xtrem Kids.

Le binôme doit passer la ligne d'arrivée ensemble. Un ravitaillement d'après course est prévu.

Article 12. Le chronométrage

Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée. La puce fournie par l'organisateur doit être portée autour de la cheville gauche durant toute la durée de la compétition. En cas de perte ou de dysfonctionnement, l'athlète doit s'en procurer une nouvelle.

La puce doit être rendue obligatoirement au plus tôt après la fin de la course.

Toute absence de restitution de la puce de chronométrage, pour quelle que raison que ce soit, sera facturée quinze euros (15 €) au concurrent concerné.

Article 13. Les classements et remises des prix

Les classements seront disponibles sur internet après la course. Les triathlètes auront le délai d'un mois pour contester un classement.

Le listing des prix remis est laissé libre à l'organisateur, de manière indépendante aux catégories d'âge de la Fédération Française de Triathlon.

La participation à la remise des prix est obligatoire – aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son trophée s'il est absent.

Le prize money est accessible via le site internet de l'organisation accessible via le lien suivant :

<http://www.triathlondinard.com/>

Article 14. Litige

En cas de litige, la version française des conditions générales de vente prévaudra. L'organisation est prédisposée à trouver une solution amiable.